



4 bis route de Lagorce – 07120 Ruoms

📞 06 79 28 09 63 · ✉ belange.responsable.immobilier@gmail.com

### Barème d'honoraires – Bel Ange Immobilier

#### **Transactions (Achat/Vente)**

Honoraires appliqués sur le prix de vente affiché, soit à la charge exclusive de l'acquéreur, soit à la charge exclusive du vendeur, selon le mandat signé.

##### • **Vente de terrain (prestation unique)**

- Jusqu'à 70 000 € : 5 000 € TTC (forfait)
- À partir de 70 000 € : 6 500 € TTC (forfait)

##### • **Vente d'immeuble**

- Jusqu'à 120 000 € : 7 % TTC du prix de vente
- De 120 001 € à 200 000 € : 6 % TTC du prix de vente
- De 200 001 € à 300 000 € : 5 % TTC du prix de vente
- Plus de 300 000 € : 4,5 % TTC du prix de vente

**Les Honoraires peuvent être appliqués de manière forfaitaire, lorsque cela est expressément convenu dans le mandat, et sont alors indiqués de façon claire et précise lors de la signature de celui-ci**

(En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.)

#### **Gestion locative & Location annuelle**

Conformément à la loi ALUR et au décret n°2014-890 du 1er août 2014 fixant le plafonnement des honoraires de location :

##### • Visite du logement, constitution du dossier, rédaction du bail :

SARL BEL ANGE IMMOBILIER – Capital de 4 000 €

Carte professionnelle n° CPI 0702 2024 000000006 – Transaction et gestion immobilière

RCS Aubenas n° 932 814 627 – TVA intracommunautaire FR04 932 814 627

Assurance RCP : GALIAN-SMABTP n° RCP\_01\_174590W

Ne pas jeter sur la voie publique – Document à usage professionnel



4 bis route de Lagorce – 07120 Ruoms

📞 06 79 28 09 63 · ✉ belange.responsable.immobilier@gmail.com

- 8 € TTC / m<sup>2</sup> de surface habitable, à la charge du locataire

- 8 € TTC / m<sup>2</sup> de surface habitable, à la charge du bailleur

- État des lieux d'entrée/sortie :

- 3 € TTC / m<sup>2</sup> de surface habitable, à la charge du locataire

- 3 € TTC / m<sup>2</sup> de surface habitable, à la charge du bailleur

- Gestion courante annuelle (mandat de gestion) :

- 7 % TTC des loyers encaissés (hors charges)

- **Option Garantie Loyers Impayés (GLI) :**

- 3,5 % TTC du loyer (hors charges), en sus – facultatif

#### **Location saisonnière**

Pour la location saisonnière, Bel Ange Immobilier propose un barème personnalisé et à la carte, adapté aux besoins des propriétaires mais aussi suivant les prestataires de service.

Les honoraires sont calculés :

- En fonction de la superficie du bien

- En fonction de la demande et des prestations choisies (accueil des voyageurs, gestion des annonces, ménage, linge, suivi technique, etc.)

- Chaque mandat fait l'objet d'une proposition détaillée sur mesure.

*Document établi par Bel Ange Immobilier et mis à jour le 4 sept 25*

SARL BEL ANGE IMMOBILIER – Capital de 4 000 €

Carte professionnelle n° CPI 0702 2024 00000006 – Transaction et gestion immobilière

RCS Aubenas n° 932 814 627 – TVA intracommunautaire FR04 932 814 627

Assurance RCP : GALIAN-SMABTP n° RCP\_01\_174590W

Ne pas jeter sur la voie publique – Document à usage professionnel